068-226800019-20070827-2007_00644_DSOL-AR



Direction de la Solidarité

Service Tarification des Établissements Sociaux

Colmar, le

ARRETE

2007 00644 DSOL

du

2 7 AOUT 2007

 Γ

portant fixation du prix de journée hébergement 2007 du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » à THANN

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et notamment l'article 45;

VU les propositions de l'établissement ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

لــ

ARRETE

ARTICLE 1er:

Pour l'exercice budgétaire 2007, les recettes et les dépenses prévisionnelles du Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs « Saint Joseph » de THANN sont autorisées comme suit :

Dépenses :

 Groupe I :
 33 921,47 €

 Groupe II :
 237 095,40 €

 Groupe III :
 117 433,84 €

 Incorporation du résultat :
 29 986,00 €

 Total des dépenses
 418 436,71 €

Recettes:

Groupe I : 413 219,59 € Groupe II : 5 217,12 €

Groupe III:

Total des recettes : 418 436,71 €

ARTICLE 2:

Le Prix de Journée applicable au Foyer pour Adultes Handicapés Travailleurs est fixé à compter du 1er janvier 2007 à :

87,30 €

Le tarif afférent à la réservation correspond au prix de journée hébergement ci-dessus mentionné diminué du forfait journalier hospitalier en vigueur.

ARTICLE 3:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Conseil Général dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de NANCY dans le délai d'un mois à compter soit de sa publication ou de sa notification, soit du rejet du recours gracieux, soit en l'absence de réponse pendant deux mois au recours gracieux.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

